



# PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 15 DECEMBRE 2025

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 92 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménagé et du site internet, a pu prendre connaissance du budget 2026. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président et des membres du Conseil
3. Présentation de la planification financière 2026-2029 et du budget 2026
4. Approbation du budget 2026
5. Approbation du taux d'indexation fiscale
6. Prolongation pour une durée de 3 ans, de certains périmètres des zones réservées
7. Adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion
8. Validation du règlement de police
9. Validation du règlement relatif aux appareils de prise de vue et d'enregistrement d'images dans l'espace public communal
10. Divers

Le Président nomme deux scrutateurs dans l'assemblée : M. Olivier Raemy et M. Simon Bétrisey.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 16 juin 2025 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

## 2. RAPPORT DU PRESIDENT RAPHAËL VUIGNER

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de vous convier à son assemblée primaire afin de vous présenter les budgets 2026 de la Commune et de la Bourgeoisie. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal et bourgeoisial du 11 novembre 2025 et sont soumis à votre approbation, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil communal rappelle que, bien qu'il s'agisse d'un exercice budgétaire, une prudence renforcée s'impose afin d'éviter toute mauvaise surprise. Cette prudence s'inscrit dans un contexte plus large, marqué par les difficultés rencontrées par de nombreuses communes — et même certains cantons — dans l'élaboration de leurs budgets 2026.

### Pressions financières externes

- Transfert de charges de l'État vers les communes, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du social et des crèches.
- Impacts incertains liés à la réforme de la loi sur l'abolition de la valeur locative : risque de perte de revenus fiscaux durant la période de transition, en raison de la possibilité pour les particuliers de continuer à déduire les travaux d'entretien de leurs déclarations fiscales.

### Évolution démographique et impacts financiers

- Difficulté à franchir le seuil des 4 000 habitants malgré une forte attractivité de la commune et une hausse significative des prix immobiliers.
- Opportunité de nombreux projets immobiliers (immeubles, villas) sont en cours de validation. Chaque nouvel habitant génère des revenus complémentaires, sans nécessairement engendrer de charges supplémentaires.

---

#### Gestion des charges et priorisation des investissements

- Objectif : stabiliser les charges par une analyse rigoureuse de chaque dicastère.
- Les investissements seront priorisés annuellement, en fonction des capacités financières de la commune, et pourront être étalés dans le temps ou ajournés si nécessaire.
- L'ensemble de ces éléments sera présenté dans le cadre du budget 2026

#### Le Conseil communal adresse ses remerciements :

- Au personnel communal
- Aux directrices des écoles et de la structure d'accueil
- Aux responsables de la bibliothèque et de la ludothèque

Pour leur collaboration précieuse et leur engagement quotidien

#### Aux citoyens et associations

- À tous les citoyens impliqués, de près ou de loin, dans la vie associative de la commune.

#### Aux autorités judiciaires

- Au Juge et à la Vice-Juge

Pour leur excellente collaboration

#### À l'encadrement administratif

- À M. Sébastien Penon, secrétaire communal
- À M. Slaven Rankic, comptable communal

Pour la qualité de leur travail et leur soutien constant tout au long de l'année.

#### Aux membres du Conseil communal

- Aux deux nouveaux membres, dont le travail remarquable en huit mois a été salué : « les bonnes personnes au bon endroit ».
- À M. Olivier Glassey, pour la présentation du règlement de police et du règlement relatif aux caméras de surveillance
- À M. Jérôme Loretan et à sa commission des constructions reconnue comme référence en Valais, pour la relecture complète du règlement communal de construction et du plan d'aménagement du territoire, à déposer auprès de l'État du Valais en janvier 2026.

#### À la Vice-Présidente, Mme Delphine Mayor, pour :

- Son rôle de soutien et de remplacement lors des absences du président ;
- Son travail opérationnel dans le cadre de la crèche ;
- La relecture complète du règlement relatif à ce domaine.

Au nom du Conseil communal, nous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour une belle fin d'année 2025, ainsi que des fêtes de Noël heureuses et reposantes.

#### **Delphine Mayor – Vice-présidente**

Dicastères : Ecoles, petite enfance, jeunesse et intégration.

À l'issue de la première année de la législature 2025–2028, la responsable a présenté les réalisations et évolutions majeures dans ses dicastères :

#### Réorganisation de la structure d'accueil (depuis août 2025)

Suite à une réforme validée par le canton du Valais (contribution >30 %), la structure a été divisée en deux pôles :

- Préscolaire (4 mois – 4 ans) : sous la direction de Mme Nicole Métrailler
- Parascolaire (1ère – 8ème année) : sous la direction de M. Patrick Zufferey
- Objectif : réduire les coûts du Tibleck.
- Révision des règlements et ajustement des tarifs en cours ; présentation prévue à l'assemblée de juin 2026.

#### Enseignement scolaire

- Pas de changements majeurs en raison des contraintes financières et des directives cantonales.
- Gestion rigoureuse des ressources pour maintenir la qualité pédagogique.

#### Transports scolaires

- Révision après comptages aléatoires en 2024.
- Adaptation des véhicules pour mieux répondre aux besoins, générant des économies de plusieurs dizaines de milliers de francs.
- Sécurité des élèves préservée.
- La commune finance intégralement ces transports (aucune subvention).

#### Création de l'association "Jeunesse Bleck"

- Lancée par 6 jeunes motivés, validée par le Conseil communal.
- Première assemblée : plus de 70 membres (16–30 ans).
- Objectif : animer la vie locale et favoriser l'engagement des jeunes.
- Le responsable a accompagné le projet et en souligne le potentiel.

#### Remerciements :

À Mme Nicole Métrailler et M. Patrick Zufferey pour leur implication dans la réorganisation de l'accueil.  
À Mme Myriam Broyon (directrice des écoles) et Mme Erika Gaudin (adjointe) pour leur gestion exemplaire du personnel et des élèves.

À la commission pour ses propositions continues d'amélioration.

À l'administration communale et aux travaux publics pour leur professionnalisme et réactivité.

#### Perspectives 2026 :

Renforcement de l'accueil dès le plus jeune âge et des activités jeunesse le week-end, afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitant-e-s.

La responsable a souhaité à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année et reste à disposition après la séance et tout au long de son mandat.

#### **Laurence Vuagniaux - conseillère**

Dicastères : Mobilité et Climat & durabilité

La responsable du dicastère a présenté les projets prioritaires planifiés pour 2026 :

#### Réaménagement du terrain de foot de Champlan

Suite à une demi-journée de concertation avec les habitants de Champlan en 2024, les propositions ont été intégrées au cahier des charges des architectes-paysagistes. Le projet a été mis à l'enquête en 2025 ; les travaux débiteront en 2026. Une séance d'échanges est proposée à l'issue de la séance pour approfondir le sujet.

#### Événements liés à la Commission Climat et Durabilité

- L'Étang en fête (Fête de la nature) – 24 mai 2026
- Activités sur la mobilité (scolaires et grand public) + inauguration du pump track
- Deux soirées de capture des grenouilles rieuses

Dans le cadre du Plan climat de la région Sion (Ayent, Arbaz, Savièse, Sion, Veysonnaz, St-Léonard, Bourgeoisie de Sion).

- Cycle de conférences 2026 :
- 4 février, 19h : Rénovation des bâtiments et subventions
- 26 mars, 19h : Promouvoir la biodiversité chez soi + subventions cantonales
- Gestion intercommunale de l'eau – Projet en cours de mise en œuvre.

La responsable a remercié la commission Climat et Durabilité, sa vice-présidente Delphine, les employés communaux et les collègues du Conseil communal pour leur soutien et leur implication dans la mise en œuvre de ces projets.

#### **Dominique Bonvin - conseiller**

Dicastères : Affaires sociales, art et patrimoine, naturalisation

Le responsable des dicastères concernés a partagé les constats suivants à l'issue de sa première année de mandat :

---

#### Dicastère de la Naturalisation

Cinq demandes de naturalisation ont été déposées par des ressortissant·e·s étranger·ère·s. Un entretien d'information est organisé pour vérifier le respect des critères légaux : casier judiciaire vierge, absence de recours à l'aide sociale, non-inscription à l'office des poursuites, et maîtrise des connaissances géographiques, historiques et civiques de la Suisse.

#### Commission des Arts et du Patrimoine

L'année 2025 a permis de cadrer les axes prioritaires :

- Projet de rénovation du château
- Projet de rénovation de l'église
- Étude historique des compires
- La rénovation du chemin de croix est achevée ; une inauguration est prévue en 2026.

#### Dicastère des Affaires Sociales

Le budget de la prévoyance sociale représente 25 % du budget communal, contre moins de 12 % de recettes.

- Aucun levier de maîtrise des dépenses n'est actuellement disponible.
- Tendance à la paupérisation d'une frange de la population, entraînant une hausse des recours à l'aide sociale.
- Malgré l'engagement croissant des bénévoles (repas, transports), le défi reste immense, nécessitant une réflexion collective avec les partenaires sociaux (notamment le CMS) pour inverser la tendance.

Le responsable a remercié l'assemblée pour son attention et a adressé ses vœux de belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une excellente santé pour 2026 à toutes et tous.

#### **Frédéric Vuignier - conseiller**

Dicastères : Formation professionnelle, loisirs sport et culture

Le responsable du dicastère a remercié l'ensemble des participants pour leur engagement tout au long de l'année 2025, sa première à la tête du dicastère. Il a souligné le succès des événements organisés, marqués par une forte mobilisation des sociétés locales et une excellente affluence malgré les conditions météorologiques parfois défavorables.

Événements marquants :

- Disco-Glace (28/02/2025) : Affluence record. Le FC Grimisuat (buvette intérieure) et la Fanfare L'Avenir (bar à raclettes extérieur) ont assuré l'accueil. Sono professionnelle autour de la patinoire.
- Fête Nationale : Organisation réussie par le Ski-club de Grimisuat-Champlan, félicité pour la qualité de son travail.
- Grim en Fête\*\* : Succès malgré la météo. Participation active des encaveurs, de la jeunesse locale, du FC Grimisuat et de la Fanfare L'Avenir.
- Concert de Novantiqua (08/11/2025, église de Champlan) : Qualité artistique exceptionnelle. Recette de plus de 1'000 CHF reversée intégralement à l'association \*Les Anges d'Angeline\*, en collaboration avec \*Le Chante-Bleck\* et le chœur \*La Valaisanne.
- Marché de Noël (dix jours avant la séance) : Record d'affluence, jour et nuit. Présence du Saint-Nicolas, organisé par l'APCG. Les Pompiers de l'Adret ont assuré le vin chaud et le bouillon (don au Téléthon). Prestations musicales de la Fanfare L'Avenir et des Sold'Outs. La jeunesse de Grimisuat-Champlan a géré avec succès le bar principal, malgré la tenue simultanée de son assemblée générale.
- Noël des aînés : Plus de 200 participants. Fondue chinoise par la Boucherie des Landes, accompagnée des vins locaux. Animation musicale par 120 élèves primaires, organisée par Myriam Broyon et Christina Zufferey.

Priorité transversale :

L'intégration des sociétés communales a été au cœur de la stratégie, afin de soutenir leur rôle social et de leur offrir des opportunités de financement pour la formation des jeunes.

Le responsable a remercié tous les acteurs pour leur contribution en 2025 et a souhaité à tous une excellente année 2026, ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année.

---

**Olivier Glassey - conseiller**

Dicastères : Salubrité, Sécurité publique

Le président de la commission de sécurité a présenté un point d'étape sur les actions menées depuis la dernière réunion.

**Révision du règlement communal de sécurité**

La commission a poursuivi l'élaboration et l'adaptation du règlement communal en matière de sécurité publique, en vue d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins actuels du territoire et les évolutions législatives.

**Déploiement des dispositifs de surveillance**

Un travail de planification et d'installation des caméras de surveillance a été engagé sur l'ensemble du territoire communal. Ce déploiement s'inscrit dans une stratégie globale de prévention et de réactivité, nécessitant une préparation rigoureuse et une coordination étroite avec les services compétents.

**Réorganisation de la fonction de la police rurale**

- Suite à la démission du titulaire M. Anthony Morard, la commission a mis en œuvre les mesures suivantes :
- Élaboration d'un nouveau concept tactique collaboration avec la Police régionale, afin d'optimiser la réponse aux situations de sécurité sur le territoire.
- Réorganisation de la gestion de la fonction
- Détachement d'une assistante de sécurité publique dédiée à 100 % à la mission communale
- Cette personne bénéficiera d'une formation spécifique et possèdera les compétences requises pour assurer les missions liées à la sécurité publique.

**Jérôme Loretan – conseiller**

Dicastères : Construction, Aménagement du territoire

**Remerciements :**

Le responsable a adressé ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la Commune, en particulier aux membres du service technique (Mme Caroline Scorzelli, M. Georges-Emmanuel Crittin, M. Jonathan Cordy) et à la commission de construction (Mme Pauline Schmidt-Aymon, M. Pierre-Alain Mathys, M. Benoît Dorsaz, M. Christian Voide), pour leur travail continu dans le traitement et le suivi des dossiers de construction et des autorisations de bâtir.

**Travaux 2025 :**

La commission et le service technique ont mené une relecture approfondie des documents suivants :

- Projet de nouveau plan d'affectation des zones (PAZ)
- Règlement communal de construction (RCCZ)
- Inventaire du patrimoine bâti communal

**Contexte et enjeux :**

La Commune de Grimisuat fait face à des pressions sociétales croissantes sur ses infrastructures (réseaux d'eau, routes, écoles, terrains de sports, etc.).

La révision du PAZ et du RCCZ doit répondre à des questions complexes :

- Dimensionnement des zones à bâtir (environ 35 % du territoire communal)
- Typologies d'habitations autorisées
- Prescriptions visant à garantir la qualité urbaine et environnementale
- Ce processus transversal implique plusieurs domaines : urbanisme, architecture, paysage, forêt, patrimoine, équipements, etc.

**Prochaines étapes :**

- Début février 2026 : Transmission du projet au Service du développement territorial (SDT) pour avis de principe (art. 33 al. 2 LcAT).

- Durée estimée : 1 an.
- Objectif : vérifier la compatibilité du projet avec les exigences cantonales.
- Seulement après réception de l'avis de principe: mise à l'enquête publique du projet de révision (art. 34 al. 1 LcAT).

---

Ce chantier, d'envergure et multidisciplinaire, constitue une étape clé pour l'avenir de l'aménagement communal.

### 3. PRESENTATION DU BUDGET 2026 ET DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2026-2029

#### Remarques générales

Comme pour le budget 2025, le budget 2026 qui vous est présenté a été élaboré sur la base du plan comptable (MCH2) harmonisé pour les cantons et les communes, avec entrée en vigueur dès 2022 pour toutes les communes valaisannes.

Pour des raisons de simplification et de présentation, la comparaison aux comptes 2024 est mentionnée en italique sous les différentes rubriques.

#### Résultats

Les charges brutes de fonctionnement s'élèvent à CHF 18'357'100, en légère diminution de 0.9% par rapport au budget précédent. Les revenus de fonctionnement atteignent CHF 19'193'200, en recul de 2.8%.

Cette évolution apparente à la baisse s'explique en grande partie par une modification du traitement comptable du personnel d'entretien (travaux publics, conciergerie, nettoyage). Grâce à l'amélioration du logiciel RH, ces charges sont désormais réparties automatiquement dans les domaines concernés au lieu d'être regroupées sous une seule rubrique puis ventilées par écritures internes. En 2025, cette nouvelle méthode comptable supprime ainsi CHF 635'600 d'écritures internes qui figuraient auparavant à la fois en charges et en revenus.

À périmètre comparable (hors effet du changement de méthode), les charges brutes de fonctionnement sont en hausse de 2.5% (+7.4%) et les revenus de fonctionnement sont en hausse de 0.4% (-2.9%), traduisant une évolution plus en ligne avec l'augmentation globale des charges et une stabilisation des recettes courantes.

La marge d'autofinancement se fixe à CHF 836'100, traduisant une capacité de financement encore positive, bien que modérée. Après prise en compte des amortissements comptables ainsi que des attributions et prélèvements sur les fonds spéciaux, l'exercice présente un excédent de charges de CHF 1'292'800, ce qui ramène la fortune nette de la commune à CHF 6'934'278.

Les investissements nets prévus pour 2026 s'élèvent à CHF 3'582'000 (+57.4%). Cette intensification de l'effort d'investissement génère une insuffisance de financement de CHF 2'745'900, laquelle sera couverte par les liquidités disponibles et, le cas échéant, par la conclusion d'un nouvel emprunt. Cette stratégie reste cohérente avec la politique financière actuelle, qui privilégie la stabilité à long terme tout en maintenant un niveau d'infrastructure conforme aux besoins de la collectivité.

#### Fortune

Au 31 décembre 2026, la fortune nette projetée s'élève à CHF 6'934'278, contre CHF 8'227'078 projetés au 31 décembre 2025 et CHF 9'057'478 inscrits aux comptes 2024. Cette évolution traduit une diminution progressive de la fortune communale, principalement liée à plusieurs facteurs conjoncturels et structurels.

D'une part, la baisse du coefficient communal combinée à l'augmentation du taux d'indexation dès le 1er janvier 2024 entraîne une réduction des revenus fiscaux. Cette tendance est accentuée par des déductions fiscales plus importantes, la réforme de la loi fiscale cantonale, ainsi que par les effets attendus de l'abolition de la valeur locative avant son application effective.

D'autre part, une hausse générale des charges de fonctionnement – détaillée dans les sections suivantes – contribue également à cette diminution, reflétant les pressions financières actuelles auxquelles les communes valaisannes sont confrontées, notamment en matière de coûts scolaires, d'entretien des infrastructures et de prestations sociales.

#### Budget de fonctionnement

##### Ressources humaines (30)

Les charges de personnel enregistrent une hausse de 3.0% par rapport au budget 2025 (+4.3%). Cette évolution découle principalement de deux ajustements :

- La réorganisation de la structure d'accueil de la petite enfance intervenue en 2025, avec la séparation entre la gestion préscolaire (crèche) et parascolaire (UAPE). Cette adaptation s'est traduite par une augmentation des effectifs, notamment au sein de l'UAPE. Ces salaires bénéficient d'un subventionnement cantonal à hauteur de 34%.
- L'engagement d'un chauffeur à temps partiel permet désormais d'internaliser le transport scolaire des élèves habitant le haut du village.

Pour les autres services, les effectifs demeurent stables. Aucun renchérissement n'est prévu en 2026, comme en 2025, et la part d'expérience reste fixée à 1.5%. Cette progression des charges de personnel reflète une adaptation aux besoins d'une population en croissance.

#### Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges de biens et services atteignent CHF 4'032'000, soit une hausse de 0.9% par rapport au budget 2025 (-0.5%). Les principaux mouvements sont les suivants :

- SPA Valais (+CHF 6'500) : hausse de la participation de l'ensemble des communes ;
- Suisse Bouge (+CHF 10'000) : volonté d'inclure la Commune de Grimisuat dans le mouvement fédéral ;
- Transport scolaire (-CHF 112'100) : internalisation du service de transport des élèves habitant le haut du village ;
- Repas Crèche/UAPE (-CHF 41'000) : suite à la renégociation des tarifs ;
- Transport des bennes (+CHF 13'000) : lié à l'augmentation des volumes de déchets ;
- Frais de poursuite (+CHF 30'000) : montants globalement recouverts lors des procédures d'encaissements ;
- Honoraires externes : (+CHF 30'000) pour la mise en place d'un DPO à la suite d'une obligation légale, (+CHF 27'000) pour des projets liés à la biodiversité et au plan climat, (+CHF 12'000) pour l'accompagnement parascolaire ;
- Bâtiment Crèche (+CHF 18'300) : pour la sécurisation du bâtiment, en ajoutant une ligne de vie et une porte de sécurité ;
- Services informatiques : (+CHF 23'000) pour la cybersécurité et la modernisation RH, (+CHF 8'800) pour la mise en place d'un portail parents et du règlement Tibleck, (+CHF 10'000) pour un logiciel de suivi des réseaux et bâtiments, (+CHF 19'000) pour la mise à jour du SIT et la réalisation de nouvelles orthophotos de la commune ;
- Caméras de sécurité (+CHF 13'000) : pour la location selon le nouveau règlement de police ;
- Subventions d'économie d'énergie : les coûts sont maintenus, soit CHF 4'000 pour les installations thermiques, CHF 3'000 pour les bilans énergétiques et CHF 80'000 pour les installations photovoltaïques.

#### Charges de transferts (35)

Les charges de transferts, versées à d'autres collectivités publiques (État, CMS, structures intercommunales, etc.), s'élèvent à CHF 7'813'800, en hausse de 4.0% par rapport au budget 2025 (+12.9%). Ces charges, dont la commune ne maîtrise ni le montant ni l'évolution, reflètent l'augmentation des coûts structurels et démographiques au niveau cantonal et intercommunal. La marge de manœuvre communale sur ces postes demeure donc très limitée.

Les principales variations concernent :

- le réseau d'urgence 144 (+CHF 8'300), en raison du nouveau bâtiment cantonal du centre d'appels ;
- le personnel enseignant du primaire et du CO (+CHF 150'000), suite à la hausse du coût par élève fixé à CHF 4'320 (+5,1 %) ;
- la participation aux cycles d'orientation (+CHF 24'000), liée à l'augmentation du nombre d'élèves ;
- la STEP (+CHF 36'000), en raison des coûts accrus de traitement des eaux usées, notamment pour les micropolluants ;
- les soins en EMS (+CHF 23'000), conséquence du vieillissement de la population ;
- tandis que le budget du CMS du Coteau se stabilise en 2026, après deux années de fortes hausses (+14 % en 2025 et +19 % en 2024).

Enfin, la charge liée à l'amortissement des routes cantonales, comprise également dans ces coûts, augmente de CHF 51'700, notamment en lien avec les travaux réalisés sur la route des Combes et les travaux planifiés à l'arrêt de bus du Home des Crêtes.

#### Charges et revenus financiers (34/44)

---

Les charges financières progressent légèrement de 0.6% par rapport au budget 2025 (+13.8%), principalement en raison du renouvellement d'emprunts arrivant à échéance après la période de taux négatifs.

Les revenus financiers, quant à eux, diminuent de 52.2%, en raison d'un gain ponctuel enregistré en 2025 lors de la vente des parts communales de l'hôpital de Gravelone.

#### Revenus fiscaux (40)

Afin de compenser l'augmentation des taxes d'eau potable et d'évacuation des eaux, l'indexation communale a été rehaussée de 158% à 163% (= baisse d'impôts) et le coefficient communal a été abaissé de 1.30 à 1.25 (= baisse d'impôts). En 2026, étant donné la révision fiscale, l'augmentation des déductions forfaitaires, ainsi que l'abolition prochaine de la valeur locative, les recettes fiscales des personnes physiques ont été projetées sans augmentation. Les recettes fiscales projetées des personnes morales sont relativement plus importantes en 2026 par rapport à 2025. Au total cela représente une hausse de CHF 257'000, soit +1.9% (+0.9%). L'impôt personnel reste à CHF 12 et la taxe sur les chiens est de CHF 150.

#### Taxes (42)

Le règlement des eaux et des déchets a été revu en 2023 et 2024. Les recettes ont été adaptées en fonction du premier exercice réalisé, soit une baisse de 1.2% par rapport au budget 2025 (-4.3%).

#### Revenus divers (43)

Aucun revenu exceptionnel n'est prévu en 2026 ni en 2025. À titre de comparaison, les comptes 2024 avaient bénéficié d'une succession extraordinaire de CHF 480'000 et d'un gain de CHF 147'700 lié à un ajustement de TVA.

#### Revenus de transferts (46)

Les subventions cantonales liées au fonctionnement (petite enfance, bibliothèque, agents AVS, entretien des torrents, etc.) progressent de CHF 67'200 (+5.4%) par rapport au budget 2025, mais restent inférieures de 4.8% aux comptes 2024.

### **Financements spéciaux**

#### Attributions / Prélèvement aux fonds et financements spéciaux (35 / 45)

Sur la base des éléments budgétés, le service de l'eau potable est bénéficiaire de CHF 48'000. En contrepartie, le traitement des eaux usées et le traitement des déchets sont eux déficitaires de respectivement CHF 31'500 (fonds actuellement disponible de CHF 272'365) et de CHF 72'400 (fonds actuellement disponible de CHF 395'044), et cela malgré une mise à niveau des règlements récemment qui démontre une volonté d'autofinancement des comptes et non de réalisation de gains.

Le budget prévoit un déficit de CHF 167'100 concernant l'irrigation, qui se justifie principalement par l'amortissement de CHF 179'200 des investissements effectués à l'Etang de Revouire et à l'Etang de Coméraz.

Les contributions de remplacement pour les abris PC encaissées par les communes jusqu'au 31 décembre 2011 doivent être versées sur le fonds cantonal des contributions de remplacement jusqu'au 31 décembre 2028. Pour Grimisuat, cela représente un montant de CHF 863'584 à rembourser d'ici à 2028. Le Conseil communal a décidé de rembourser CHF 200'000 en 2024, puis environ CHF 150'000 par année jusqu'en 2028. Ce montant impacte la marge d'autofinancement « négativement », mais n'a pas d'impact sur le résultat final, il s'agit d'une sortie de liquidités.

### **Investissements**

Le budget des investissements pour l'exercice 2026 prévoit un montant total de CHF 3'695'000, dont CHF 113'000 de participations et subsides, soit des investissements nets de CHF 3'582'000. Ce volume témoigne de la volonté des autorités de maintenir un niveau d'infrastructures adapté aux besoins de la population, tout en assurant la continuité des projets entamés lors des exercices précédents.

---

Les principaux investissements concernent tant les infrastructures publiques que les aménagements routiers et sportifs. Parmi eux figurent notamment :

- la salle de gymnastique (CHF 400'000) pour la mise à l'enquête et le démarrage des travaux ;
- le terrain de football de Champlan (CHF 350'000) pour la première phase de réaménagement ;
- la route de Pierrabesse (CHF 655'000) pour la réfection complète de la chaussée et des réseaux d'eau, d'assainissement et d'éclairage ;
- le rond-point Combes-Coméraz (CHF 150'000) pour des travaux sur les conduites et l'élargissement de la sortie de la Rue sous l'Église ;
- la route agricole de Drône (CHF 150'000), soutenue par une participation cantonale et fédérale de CHF 90'000 ;
- la déchetterie intercommunale (CHF 100'000) pour la mise à l'enquête et le lancement du chantier ;
- le remplacement des compteurs d'eau (CHF 100'000) dans le cadre du programme d'automatisation des relevés 2024-2027 ;
- la mise à niveau du réseau d'eaux claires (CHF 200'000) à Champlan et au chemin de Quitton ;
- des travaux sur la route cantonale (CHF 300'000) pour la refonte de l'arrêt de bus du Home des Crêtes et la création d'un bac de rétention des eaux claires ;
- la fin de l'aménagement de l'étang de Revouire (CHF 200'000) ;
- le remplacement d'un véhicule communal (CHF 85'000) ;
- des travaux sur les appartements communaux (CHF 100'000), incluant la toiture du Bougan et une étude pour l'appartement du Château ;
- divers travaux d'entretien et d'amélioration des installations sportives (CHF 75'000) ;
- ainsi que plusieurs investissements complémentaires (CHF 350'000) destinés à la sécurisation de torrents, à l'entretien courant des routes et au développement de la mobilité douce.

Globalement, le programme d'investissements 2026 s'inscrit dans une continuité maîtrisée, visant à moderniser les équipements existants sans engager de nouveaux projets d'envergure. Cette approche permet de consolider la situation financière de la commune tout en assurant le maintien et la qualité de ses infrastructures.

### **Amortissements**

Conformément aux principes d'évaluation du bilan MCH2, l'amortissement des actifs du patrimoine administratif s'effectue en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisation. Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 2'334'800, soit +1.3% (+9.3%).

### **Indicateurs financiers**

Les indicateurs financiers de la commune présentent une situation globalement satisfaisante mais sous pression à moyen terme. Le taux d'endettement (I1) net se situe en moyenne à 118% des revenus fiscaux, ce qui reste dans la catégorie « suffisant », bien que la tendance à la hausse en 2026 (134%) appelle à la vigilance. Cette évolution se traduit également par une dette brute (I4) atteignant 142% des revenus courants en moyenne, classée comme « moyenne », et une dette nette par habitant (I7) de CHF 4'617, soit un endettement important. Le service de la dette en % des revenus courants (I6) de 13% reste stable et dans une zone acceptable, mais limite les marges de manœuvre budgétaires.

Du côté de la capacité d'autofinancement, les signaux montrent des signes plus préoccupants. Le degré d'autofinancement (I2) chute après 2024, passant de 120% à 23% en 2026, ce qui correspond à une situation de récession budgétaire selon les valeurs indicatives. De même, le taux d'autofinancement rapporté aux revenus courants (I8) diminue à 4%, un niveau jugé « mauvais » (<10 %). Ces éléments indiquent une réduction de la capacité à autofinancer les investissements, mais la situation demeure maîtrisée. Après plusieurs exercices marqués par des remboursements de la dette, la commune dispose encore d'une marge de manœuvre raisonnable pour recourir à l'emprunt si nécessaire et bénéficie en outre de terrains à disposition, qui pourraient, en cas de besoin, être valorisés ou aliénés afin de libérer des liquidités et renforcer la capacité de financement des futurs projets.

---

Enfin, les investissements (I5) demeurent soutenus, représentant en moyenne 19% des dépenses totales et 17% en 2026, soit un effort d'investissement moyen cohérent avec les besoins de maintien des infrastructures. Toutefois, cette politique d'investissement, conjuguée à la baisse de l'autofinancement, accentue mécaniquement le recours à la dette. La part des charges d'intérêts (I3) reste très faible sur la période observée, avec un ratio de 0.8% en 2026 des revenus courants.

Globalement, la commune maintient une structure financière saine, mais devra adapter sa planification financière pour éviter une détérioration de ses équilibres dès 2026-2027, notamment en renforçant sa capacité d'autofinancement et en maîtrisant l'endettement dans un contexte d'hausses importantes des coûts et d'incertitude au niveau des recettes fiscales.

#### **Le Président présente le budget des investissements 2026.**

##### **La planification quadriennale 2026-2029 de fonctionnement et de fortune nette :**

La planification quadriennale est portée à la connaissance de l'assemblée primaire mais ne nécessite pas de validation.

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour des questions concernant le budget.

Un citoyen demande ce qu'il en ait des travaux qui étaient prévus à la route des Places, depuis des années, mais jamais réalisés à ce jour.

Le Président répond que la route projetée traversant une zone agricole ne peut être réalisée tant que le plan d'aménagement du territoire (PAZ) n'est pas validé. Son tracé dépend d'une révision de la zone, intégrant la zone à bâtir. Aucun dessin ne sera engagé avant l'approbation du PAZ.

Un citoyen demande si le projet d'aménagement du terrain de jeux à Champlan a été mis à l'enquête. Le Président apporte la réponse à la fin de l'assemblée et confirme que le projet a été publié au BO pour la mise à l'enquête en avril 2025.

#### **4. APPROBATION DU BUDGET 2026**

Le Président appelle au vote à main levée pour l'acceptation du budget 2026 tel que présenté.

L'assemblée accepte le budget 2026 à l'unanimité (0 abstentions, 0 refus).

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

#### **5. APPROBATION DU TAUX D'INDEXATION FISCALE**

Le Conseil communal propose à l'Assemblée primaire de maintenir le taux d'indexation à 163% pour l'année 2026.

L'assemblée accepte le taux d'indexation à 163% à l'unanimité (0 abstentions, 0 refus)

#### **6. PROLONGATION POUR UNE DUREE DE 3 ANS, DE CERTAINS PERIMETRES DES ZONES RESERVEES**

L'Assemblée primaire doit se prononcer sur la prolongation pour une durée de 3 ans, de certains périmètres des zones réservées.

Le Conseil municipal, conformément aux dispositions légales (LcAT, PDc, LC/OC), a institué en avril 2021 des zones réservées couvrant 40 ha de zones à bâtir et 7 ha de zones agricoles industrielles, réparties sur l'ensemble du territoire, afin de préserver la capacité de réviser globalement le PAZ et le RCCZ.

À ce jour, certains secteurs ont été partiellement ou entièrement construits, et ne nécessitent que des ajustements mineurs dans le cadre de la révision en cours. En revanche, d'autres secteurs, encore en phase de réflexion, risquent d'être compromis par des projets non alignés sur les futures dispositions du PAZ/RCCZ.

Le Conseil municipal propose donc à l'Assemblée primaire de ne pas prolonger la zone réservée dans son intégralité, mais uniquement sur certains secteurs (soit 37,8 ha au total, dont 31,0 ha en zone à bâtir), identifiés comme critiques pour la cohérence du futur plan d'aménagement.

---

Conformément à l'art. 21 al. 2 LcAT, il est demandé de prolonger cette réserve pour 3 ans, à compter du 23 avril 2026 (date d'échéance de la publication au BO). La décision doit être prise lors de la dernière Assemblée primaire avant cette date.

L'assemblée accepte la prolongation pour une durée de 3 ans, de certains périmètres des zones réservées, à l'unanimité (0 abstentions, 0 refus).

## **7. ADHESION A L'ASSOCIATION DES CYCLES D'ORIENTATION DE LA REGION DE SION**

Adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion

Le Conseil communal a été informé de la nécessité de remplacer la convention intercommunale d'orientation scolaire, signée en 1990 entre les communes de Grimisuat, Arbaz, Sion et St-Léonard, par une structure associative plus adaptée aux besoins actuels et futurs.

Cette évolution s'impose pour deux raisons principales :

- Limites juridiques et financières : La convention actuelle ne permet aucun recours à l'emprunt, indispensable pour financer un futur nouveau cycle de rénovation des sites d'orientation.
- Durée de vie limitée : Les infrastructures existantes sont vieillissantes, et leur remplacement s'avère plus économique que leur prolongation.

Un projet d'association a été élaboré en collaboration avec M. Albert Gaspoz, Administrateur du CO de Sion et les juristes cantonaux.

L'association sera structurée comme suit :

- Assemblée générale : composée des représentants des communes signataires.
- Comité directeur : un membre désigné par chaque commune.
- Engagement des communes : garantir la fréquentation des sites d'orientation par tous les élèves de leurs écoles primaires et secondaires.
- Flexibilité : les cas particuliers (ex. : élèves pratiquant le ski) pourront être orientés d'autres sites, sur décision du comité.
- Gestion opérationnelle : la direction et le secrétaire décideront de l'affectation des élèves aux différents sites, selon les besoins et disponibilités.
- Comité : chargé de la gestion des cours et activités pédagogiques.

La mise en place formelle de cette structure sera soumise à l'approbation des communes signataires.

L'assemblée accepte l'adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion à l'unanimité (0 abstentions, 0 refus).

## **8. VALIDATION DU REGLEMENT DE POLICE**

Le Conseil communal a adopté, sur proposition de la commission en charge de la sécurité, le nouveau règlement de police de la Commune de Grimisuat, abrogeant le texte de 1994 (modifié en 2015).

Ce règlement, élaboré en concertation avec la Commission de sécurité et validé par les services cantonaux, vise à moderniser le cadre juridique de la sécurité publique en s'alignant sur les évolutions législatives (fédérales et cantonales) et les réalités contemporaines (bruit, drones, données personnelles, mobilité, etc.).

Le règlement a pour but de :

- Garantir la sécurité, la tranquillité et la propreté sur le territoire communal ;
- Clarifier les droits et obligations de chacun dans l'espace public ;
- Offrir aux autorités des outils juridiques clairs et proportionnés, privilégiant la prévention et le dialogue avant la sanction ;
- S'inscrire dans une logique de cohérence intercommunale (inspiré des textes d'Ayent et Savièse).

---

Le règlement couvre 13 domaines, dont les principaux sont :

- Ordre public : interdiction de l'alcool aux mineurs <16 ans, mendicité, prostitution de rue, comportements dangereux.
- Bruit : interdiction des travaux bruyants entre 20h et 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés.
- Animaux : chiens en laisse en zone habitée, ramassage des déjections, muselière obligatoire pour chiens dangereux.
- Domaine public : stationnement interdit pour caravanes/camping-cars (sauf autorisation), interdiction du camping sauvage, véhicules-épaves retirés après sommation.
- Environnement : interdiction des dépôts sauvages, épandage d'engrais encadré, incinération interdite en plein air.
- Manifestations : autorisation obligatoire, avec conditions (sécurité, bruit, parkings).
- Données personnelles : traitement encadré, droit d'accès garanti, conformément à la loi cantonale.
- Sanctions : amendes de 10 à 10'000 CHF (adulte), 1'000 CHF (mineur), avec voies de recours.

Le règlement entrera en vigueur après l'homologation officielle par le Conseil d'Etat.

Un citoyen demande ce qui sera le plus difficile à appliquer et qui pourrait poser des problèmes pour les personnes en charge de son application.

Le Conseiller répond que le règlement, bien qu'écrit avec rigueur juridique, repose sur des principes de bon sens et de prévention. Son application ne devrait pas générer de surcharge pour les autorités, ni nécessiter de moyens supplémentaires. Il s'inscrit dans une logique de conformité légale, sans visée répressive.

L'assemblée accepte le nouveau règlement de police à l'unanimité (0 abstentions, 0 refus).

#### **9. VALIDATION DU REGLEMENT RELATIF AUX APPAREILS DE PRISE DE VUE ET D'ENREGISTREMENT D'IMAGES DANS L'ESPACE PUBLIC COMMUNAL**

Ce règlement, validé par la commission de sécurité, le Conseil communal et le préposé cantonal à la protection des données, s'inscrit dans le cadre de la LIPDA (Loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage) et vise à concilier sécurité publique et respect de la vie privée.

Le règlement autorise la surveillance vidéo uniquement comme mesure subsidiaire et proportionnée, lorsque aucune autre solution moins intrusive n'est possible.

Les objectifs sont ciblés :

- Prévenir les déprédations aux bâtiments communaux et centres de tri
- Lutter contre les dépôts sauvages et abus
- Assurer la sécurité routière et l'ordre public en cas de menace concrète

Pas de surveillance généralisée : uniquement des zones spécifiques, clairement identifiées.

Seules les zones suivantes peuvent être surveillées :

- - Le domaine public communal
- - Les bâtiments communaux accessibles au public

À ce jour, seule la caméra au centre de tri de la Rue du Grand-Pont est en service — zone à forte fréquentation, sujet à des abus récurrents.

La lecture des plaques d'immatriculation est autorisée uniquement pour des objectifs de sécurité routière, dans le strict respect de la proportionnalité.

Accès aux images et responsabilité

- Responsable du traitement : le Conseil communal
- Accès restreint : uniquement à la Police communale ou cantonale et au conseiller en charge de la sécurité (ou son remplaçant), en cas d'infraction constatée
- Visionnage : uniquement sur demande, jamais en continu
- Communication à des tiers : uniquement aux autorités judiciaires ou administratives compétentes

---

#### Garantie de protection des données

- - Enregistrement en Suisse
- - Floutage automatique des zones non pertinentes
- - Durée de conservation limitée :
  - o 7 jours par défaut
  - o Max. 100 jours en cas de besoin justifié
  - o Destruction automatique après délai, sauf si procédure judiciaire en cours
  - o Journalisation des accès
  - o Cryptage et protection contre toute modification ou accès non autorisé

#### Transparence et information du public

##### Panneaux d'information obligatoires sur chaque site :

- Objectif de la surveillance
- Autorité responsable
- Durée de conservation
- Base légale
- Procédure pour demander l'accès aux images
- Carte en ligne sur le site de la Commune, indiquant les emplacements des caméras

#### Réévaluation et contrôle démocratique

- Réévaluation tous les 5 ans par le Conseil communal
- Soumission à l'Assemblée primaire tous les 5 ans pour décider du maintien du dispositif
- Engagement à privilégier les technologies les moins intrusives, dans des limites budgétaires raisonnables

Ce règlement n'est ni un système de surveillance généralisée, ni un outil de contrôle social, mais un dispositif ciblé, temporaire, transparent et encadré, conçu pour protéger le patrimoine communal et assurer la sécurité, sans porter atteinte aux libertés fondamentales.

Le règlement entrera en vigueur après l'homologation officielle par le Conseil d'Etat.

Plusieurs citoyens ont exprimé des réserves importantes, notamment sur :

- L'adéquation avec la réalité locale : la commune n'est pas confrontée à un niveau d'insécurité justifiant un tel dispositif. L'évocation de « menaces concrètes » dans le règlement a été jugée déconnectée du contexte paisible de Grimisuat.
- Le coût : environ 40'000 CHF pour l'installation initiale, sans compter les frais mensuels de maintenance et de connexion. Critique sur la proportionnalité face à des problèmes ponctuels (dépôts sauvages, déprédations).
- L'efficacité réelle : risque de déplacement des comportements indésirables (ex. : dépôts dans la forêt si les conteneurs sont filmés).
- L'aspect juridique et technique : certaines formulations du règlement (ex. : « lecture et analyse des plaques d'immatriculation ») ont suscité des doutes sur la légalité et la compétence communale. Le préposé cantonal à la protection des données a confirmé que la lecture automatisée des plaques relève de la compétence cantonale, non communale.
- Les caméras à l'école : 11 caméras prévues au centre scolaire — questionnées pour leur nécessité réelle, et leur impact sur la vie scolaire.
- Le risque de normalisation d'un « état policier » : refus de transformer la commune en zone de surveillance généralisée, même si l'objectif affiché est ciblé.

Le conseiller en charge de la sécurité a réaffirmé :

- Le dispositif est strictement encadré, proportionné et réservé aux zones à risque avéré (ex. : centre de tri, bâtiments communaux).
- La lecture des plaques n'est pas automatisée, mais manuelle et ponctuelle, uniquement en cas d'infraction constatée.
- Les horaires de fonctionnement ont été modifiés suite aux recommandations du préposé cantonal, notamment pour exclure les périodes scolaires.
- Le nombre de caméras sera limité — pas de « 30 caméras », mais des points stratégiques ciblés.
- Le système est transparent : panneaux d'information, carte en ligne, durée de conservation limitée (7 à 100 jours), destruction automatique.

- La réévaluation tous les 5 ans et la soumission à l'Assemblée primaire garantissent un contrôle démocratique.

Après débat, le Président soumet l'approbation du règlement au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée accepte le nouveau règlement relatif aux appareils de prise de vue et d'enregistrement d'images dans l'espace public communal à la majorité (46 oui, 17 non et 19 abstentions).

## 10. DIVERS

Une citoyenne, au nom de l'association Culture Bleck, a interrogé l'exécutif sur l'état d'avancement du projet d'aménagement de la salle polyvalente de Champlan, notamment :

- Installation de gradins
- Mise aux normes des WC
- parties électriques et thermiques du bâtiment
- Isolation de la façade sud

Ainsi que sur l'utilisation de la donation extraordinaire faite à la commune.

Le Président répond qu'une donation importante (montant total de 1 million, partagée avec le canton du Valais) a bien été reçue, mais aucun montant n'a été affecté spécifiquement à ce projet. L'argent a été intégré aux comptes courants de la Commune, sans affectation préalable.

Pour les gradins, une demande de subvention auprès de la Loterie Romande (pour 30 % du financement) a été déposée par le Théâtre de Grimisuat, via la Commune — mais refusée à ce jour. Le Président relève également que M. Fauchère, Président du théâtre, a entamé des démarches auprès de plusieurs fondations suisses pour compléter le financement. L'objectif n'est pas de financer le projet à 100 % par la Commune.

Pour soutenir la culture de manière structurée, une commission dédiée devrait être mise en place, avec un budget alloué — or, aucun montant n'est encore prévu dans le budget 2026 pour ce type d'investissement. Le Conseil reconnaît l'importance du projet pour la vie culturelle locale, mais souligne que le financement doit être partagé entre les acteurs concernés.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 21h15.

